

ABONNEMENT

**Saumur**  
 Un an . . . . . 25 fr.  
 Six mois . . . . . 13  
 Trois mois . . . . . 7

**Poste**  
 Un an . . . . . 30 fr.  
 Six mois . . . . . 16  
 Trois mois . . . . . 8

On s'abonne

A SAUMUR  
 Au bureau du Journal  
 ou en envoyant un mandat  
 sur la poste  
 et chez tous les libraires

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

# L'ÉCHO SAUMUROIS

Journal d'Annonces Judiciaires et Avis Divers

PARAISANT TOUS LES JOURS, LE DIMANCHE EXCEPTÉ

INSERTIONS

Annonces, la ligne. . . . . 20  
 Réclames, — . . . . . 30  
 Faits divers, — . . . . . 75

RÉSERVES SONT FAITES

Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sauf restitution dans ce dernier cas ; Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi.

Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

On s'abonne

A PARIS  
 A L'AGENCE HAVAS  
 8, place de la Bourse

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire  
 L'abonnement doit être payé d'avance

Bureaux : 4, place du Marché-Noir

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie

SAUMUR, 26 JUILLET

Elections du 28 juillet 1889

CONSEIL GÉNÉRAL

Canton de SAUMUR Sud

**M. LE D<sup>r</sup> BESNARD,**  
 Vice-président de la Société des  
 médecins de Maine-et-Loire.

Canton de Saumur Nord-Ouest

**M. THOREAU,**

Ancien président du Tribunal de commerce  
 de Saumur.

Canton de Doué

**M. BINEAU,**

Maire de Doué, conseiller sortant.

Canton de Gennes

**M. GRIGNON,**

Maire de Louerre, conseiller sortant.

CONSEIL D'ARRONDISSEMENT

Canton de Saumur Nord-Est

**M. LOUIS RICHARD,**  
 Avocat, ancien magistrat, docteur en droit.

Canton de Montreuil-Bellay

**M. COUSCHER,**

Ancien président, conseiller sortant.

Canton de Vihiers

**M. LE V<sup>te</sup> G. DE LA SELLE**  
 Président du Conseil d'arrondissement  
 de Saumur, conseiller sortant.

**M. LE D<sup>r</sup> H. GODARD**  
 Maire de Tigné, conseiller sortant.

LES ÉLECTIONS DU 28 JUILLET

Le gouvernement attend avec inquiétude le résultat des élections du 28 juillet avant de fixer la date des élections législatives.

Les républicains occupent les deux tiers des sièges des conseillers généraux sortants. Parmi ces conseillers élus en 1883, il y a une majorité d'opportunistes.

A cette époque, ils étaient très puissants sous la direction de M. Jules Ferry. Toutes les forces des républicains coalisés étaient unies dans un effort commun.

Aujourd'hui, les opportunistes partagent l'impopularité de leur chef. Ils portent avec lui la responsabilité de la dilapidation des finances de l'État et des finances départementales, de l'accroissement des impôts, de la multiplication des centimes additionnels, des

emprunts si lourds qui grèvent les budgets des départements.

Les électeurs, qui paient comme contribuables ces ruineuses folies, sont à bout de patience. Ils ont hâte de se débarrasser de ces mandataires infidèles, incapables, prodigues de l'argent des autres.

La majorité des électeurs qui avait accepté, faute de mieux, l'essai de la République, n'a jamais eu d'attachement pour cette forme impersonnelle de gouvernement perpétuellement agitée, perpétuellement provisoire.

La République ne leur a rien donné de ce qu'elle avait promis. Elle leur a enlevé des biens positifs auxquels ils tiennent par dessus tout : leur argent d'abord, puis leur liberté dans l'administration de leurs affaires locales.

On leur a imposé comme obligatoires les dépenses les plus exagérées pour la construction et l'entretien d'écoles dont ils ne pouvaient plus choisir les maîtres. Les électeurs ruraux, les plus nombreux, ont supporté les impôts les plus lourds ; on n'a rien fait pour eux. Les ouvriers des villes ont vu les députés qu'ils avaient élus s'enrichir dans des affaires véreuses, scandaleuses, comme celles de Wilson, de Constans, de Thévenet, de Rouvier.

Les électeurs sont mécontents, irrités, indignés. Les uns voteront pour Boulanger ; les autres voteront pour les candidats conservateurs dont l'honorabilité, la parfaite honnêteté leur inspirent confiance. A bas les opportunistes ! c'est le cri des électeurs.

Le mouvement est irrésistible. Tous les efforts de la candidature officielle seront impuissants à l'arrêter. Tout fait espérer que les élections du 28 juillet seront caractérisées par les nombreux échecs des opportunistes.

Nous ne savons quel sera le résultat d'ensemble des scrutins qui vont avoir lieu. Si le parti républicain n'y subissait point de pertes, nous verrions là simplement une preuve que le pays réserve son effort pour les élections générales et nous nous souviendrions qu'un régime ne peut rester stationnaire, en ce sens que lorsqu'il n'avance pas, il recule. Si au contraire, comme nous l'espérons, les conservateurs sont en progrès, ce sera comme un glas prémoniteur d'un régime arrivé au terme de son existence.

Électeurs, allons aux élections du 28 juillet avec une pleine confiance. Pas d'abstentions ! Soutenons énergiquement nos candidats, et surveillons les scrutins !

Les budgets des communes

Le budget de l'État n'est pas le seul à régler. Deux autres budgets pèsent encore sur le contribuable : celui des départements et celui des communes, de telle sorte que chaque citoyen français doit verser dans trois caisses, et quand il a ainsi donné le meilleur de son revenu, souvent de son capital, il lui faut pourvoir à un quatrième budget, celui du foyer domestique, devenu, lui aussi, plus lourd que jamais.

Les budgets départementaux et communaux ont reçu le contre-coup de la politique de gaspillage inaugurée par les républicains. On peut les estimer tous deux à UN MILLIARD. La ville

de Paris, elle seule, dépasse la somme de 25 millions, et sa dette est de 2 milliards.

La dette des villes et communes, qui en 1870 n'excédait pas 760 millions, atteint aujourd'hui UN MILLIARD NEUF CENT VINGT MILLIONS.

L'État leur a donné l'exemple ; elles marchent hardiment sur ses traces, au moyen de l'emprunt et de ces fameux centimes additionnels, qui viennent se greffer sur les contributions, à tel point qu'au lieu de constituer l'accessoire, ils en constituent le principal. Ainsi, au budget de l'État pour 1888, l'impôt foncier figure pour 183 millions, et les centimes additionnels pour CENT QUATRE-VINGT-DIX-SEPT MILLIONS.

D'un tableau comparatif publié par le ministre des Finances, il résulte que le nombre des centimes additionnels, qui était, en 1876, de 4,712,838 centimes pour toutes les communes, a, depuis, augmenté dans des proportions effrayantes. Il s'élève en 1889 à 1,938,216, représentant une augmentation de TRENTE-QUATRE MILLIONS.

En 1876, la moyenne des centimes communaux était de 48 pour toute la France. Elle atteint aujourd'hui 54 centimes. Dans certains départements, elle monte jusqu'à 160 centimes.

En 1878, on comptait 5,537 communes payant moins de 15 centimes, et seulement 3,117 communes payant plus de 40 centimes. En 1888, on ne trouve plus que 2,723 communes payant moins de 15 centimes ; 7,915 sont imposées de 15 à 30 ; 9,598 de 31 à 50 ; 10,650 de 51 à 100, et 4,078 au-dessus de 100 centimes.

Qui est responsable de ces prodigalités ? Certainement, pour une bonne part, les municipalités républicaines ; mais aussi le Gouvernement, qui, pour dégager d'autant le budget de l'État en faillite, rejette sur les départements et les communes toutes les dépenses générales qu'il peut. Les communes ne sont plus maîtresses chez elles ; ainsi des 828 millions que coûte la laïcité, les communes sont obligées de payer la moitié. En effet, depuis la loi du 20 mars 1883, c'est l'administration qui désigne les écoles qu'il lui plaît de faire construire, et les Conseils municipaux sont obligés d'obéir. Si la République dure, les communes seront condamnées à la ruine obligatoire.

Arrivons maintenant aux procédés de gestion des conservateurs et des républicains. En faisant trois catégories de départements : les départements où la majorité est conservatrice, ceux où elle est divisée à peu près exactement, et ceux où elle est républicaine, nous trouvons que les départements conservateurs paient 36 centimes, les départements mixtes 41 centimes et les départements républicains 60 centimes.

Aux électeurs de voir s'ils ont intérêt à nommer des républicains, qui leur coûtent deux fois plus cher !

LES ÉLECTIONS DU 28 JUILLET

Le secrétariat général des Droites communique à la presse la note suivante :

« Plusieurs personnes semblent croire que la loi sur les candidatures multiples, votée

dernièrement, est applicable aux élections du Conseil général.

» Elles se demandent si les candidats à ces élections doivent faire des déclarations écrites à l'administration.

» En aucune façon.

» Il est, à l'heure actuelle, parfaitement établi que la loi votée par la Chambre, le 13 juillet dernier, ne vise que les élections législatives, bien que le mot législative ne figure pas dans le texte même de la loi.

» Par conséquent, toutes les menaces que l'administration pourrait faire sont et doivent demeurer sans effet. »

DONT ACTE

Le *Nouvelliste de Lyon* publie une lettre de M. Turquet, dont on connaît suffisamment les prémisses politiques. Nous croyons devoir en détacher ce passage, à titre de document à conserver :

« Voyez-vous, je suis un vieux républicain, mais je suis surtout un libéral ; aussi m'accommoderais-je fort bien d'une monarchie comme celle de l'Angleterre ou de la Belgique, où, sous une reine ou sous un roi, règne avant tout la liberté.

» Et c'est la liberté que nous voulons donner à la France. »

Dont acte.

LE MINISTÈRE A LA MESSE

Le conseil des ministres qui devait avoir lieu hier matin, à l'Élysée, sous la présidence de M. Carnot, a été remis à quatre heures et demie du soir.

Tous les ministres et les membres du corps diplomatique ont assisté à midi à la messe d'actions de grâces, célébrée à l'église Saint-Augustin, en l'honneur de l'empereur du Brésil qui a échappé heureusement à l'attentat dirigé contre lui.

M. Constans a fait exception, il a jugé utile de se rendre à cette même heure à Petit-Bourg, pour visiter l'usine Decauville.

Il était de retour le soir à 4 heures 1/2 pour la réunion ministérielle.

UN COUP DE CONSTANS

Sous ce titre, on lit dans la *Presse* :

« Nous savons de source certaine que lundi soir, 22 juillet, par le train quittant la gare du Nord à 8 heures 45, la direction de la Sûreté générale a fait partir pour Londres six agents chargés d'une mission confidentielle.

» Nous pouvons dire de quelle nature est cette mission.

» Les six inspecteurs de police sont chargés de surveiller et surtout de filer nuit et jour le général Boulanger, et de préparer contre sa personne quelque mauvais coup qui débarrasse le gouvernement de l'homme qui le gêne tant.

» Le général Boulanger étant très imprudent, on espère pouvoir facilement réussir.

» Mais M. Constans en sera encore pour ses frais, car le général et tous ses amis étaient avertis avant même l'arrivée des agents du mi-





